

« TOUT EST PERMIS... »

**« Tout est permis, mais tout n'est pas utile ; tout est permis, mais tout n'édifie pas... »
I Cor 10:23.**

Les paroles les plus claires ne sont pas les plus simples pour les hommes, tant ils sont compliqués. En écrivant une telle parole inspirée du Seigneur, l'apôtre Paul prend le risque de n'être pas compris, et, malgré lui, de susciter de nombreuses interprétations. Dans ce passage en question, il s'agit de la conduite à tenir au sujet des viandes provenant des victimes ayant été sacrifiées aux idoles, dont, bien-sûr, la consommation par le croyant scandalise celui dont la conscience est faible : I Cor 10:25-30. Et, au-delà de ce cas particulier, le sens et la portée de cette vérité s'étendent aussi à tous les domaines de la vie et de la conscience, tel qu'un choix, une décision à prendre ou un ouvrage à faire. Aussi, à la question : Qu'est-ce qui est permis ou qu'est-ce qui ne l'est pas ? Le discernement et la réponse dépendent de la connaissance ou de l'ignorance de la personne, de son état spirituel ou charnel.

Autant de personnes, autant d'opinions sur les mêmes choses. Par ailleurs, chaque croyant a reçu en particulier « une mesure de la foi de la part de Dieu... » Rom 12:3, ainsi que « la Grâce selon la mesure du don de Christ... » Eph 4:7. Dans une âme, tout en ayant un niveau de sainteté différent d'une autre et donc de compréhension sur ce qui est permis et sur ce qui ne l'est pas, le fait déjà d'aspirer à la sainteté est, aux yeux du Seigneur, la sainteté même. Ainsi, il se trouve qu'une telle chose permise (pour un temps) à l'un, ne le sera pas ou plus à un autre. Mais cela ne signifie pas que celui qui n'a pas encore compris « ce qui n'est pas permis » soit moins sanctifié, à ce moment précis de sa vie spirituelle appelée à grandir, que celui qui l'a déjà compris par la Grâce. Celui, bien-sûr, qui a compris ce qui n'est plus permis et qui y persiste, pèche alors... comme pèche aussi, celui qui, l'ayant compris, conçoit de l'orgueil et juge son frère qui n'en a pas encore reçu la lumière.

« Lorsque j'étais enfant, écrit Paul, je parlais comme un enfant, je pensais comme un enfant, je raisonnais comme un enfant ; lorsque je suis devenu homme, j'ai fait disparaître ce qui était de l'enfant... » I Cor 13:11. Il est beaucoup de choses que l'on ne peut exiger d'un enfant, mais qui ne sont plus permises, une fois adulte. En regardant notre vie passée avec Christ, l'on peut, ô combien, se rendre compte de la Patience de Dieu d'avoir, sinon « permis », en tous les cas « attendu » que beaucoup de choses, normales à notre enfance spirituelle, en sont venues enfin à cesser ou à changer aujourd'hui.

Nous savons que, bien qu'adulte, des traits de l'enfance peuvent persister. Dans les tous premiers âges, il est « permis » de marcher en trébuchant, de parler indistinctement, d'écrire avec des fautes, mais arrivé à l'âge adulte : « J'ai fait disparaître ce qui était de l'enfant... », dit Paul, et ceci n'est pas venu tout seul, malgré lui. L'Esprit Saint a fait en sorte qu'il s'en aperçoive, et ce fut à lui, comme à nous, de comprendre la nécessité de changer. C'est une décision qui dépend de la croissance normale, comme c'est déjà un signe de croissance que de décider pour sa vie spirituelle, et d'accepter les responsabilités de l'âge adulte de la foi. Celui, en effet, qui devient homme ne peut plus conserver ses vêtements d'enfant ; et, si même sa mère le négligeait sur ce point, il ne tarderait pas à s'en apercevoir lui-même, il se sentirait à l'étroit. Et qui voudrait, qui accepterait de se sentir à « l'étroit » en Christ... ?

Si, parmi tout ce qui est permis, tout n'est pas utile, nous avons donc besoin du discernement de ce qui est utile, qui nous indique alors et la chose et le temps, où ce qui est permis ne peut plus l'être. Nous nous sommes souvent défaits de choses... par nous-mêmes, qui ne devaient l'être que plus tard, au moment de Dieu. Résultat : Nous avons refait ces choses jusqu'au jour où le Seigneur Lui-même l'a fait, mais de façon définitive. En coupant un rejet trop tôt à une branche trop tendre, nous

risquons d'abîmer et de perdre la branche que nous voulions émonder. Il y a des dépouillements prématurés qui laissent, non pas des délivrances, mais des blessures. Dieu seul sait à quel moment ce qui nous est permis devra disparaître, en nous donnant lumière et force pour désirer en être dégagés. C'est dans la mesure où nous l'apprenons de Dieu, qu'une chose nouvelle est utile à notre âme, et que nous savons qu'une chose ancienne, jusqu'alors permise, ne l'est plus.

Il y a deux manières apparemment opposées, mais indissociable, au cheminement spirituel. Nous le relevons lors de la conquête de Canaan par les Hébreux. Ils devaient faire preuve de zèle, et non de négligence pour chasser les peuples devant eux : Josué 18:3. Mais, d'autre part, ils ne devaient pas aller trop vite, de peur que les bêtes sauvages ne viennent réoccuper les lieux trop vite libérés et ne leur causent du dommage derrière eux : Deut 7:22. Nous apprenons par là qu'il est sage de nous mettre nous-mêmes à l'épreuve du temps, avant de témoigner d'une victoire ou d'une délivrance définitive.

Ainsi qu'il est écrit : « ... Tout m'est permis, mais je ne me laisserai asservir par quoi que ce soit... ». L'apôtre nous apprend donc ici que ce qui est permis peut nous être, non édifiant, inutile, et, plus encore, nuisible jusqu'à l'asservissement. Une tache sur un vêtement noir n'est guère visible, mais elle l'est tout-à-fait sur un vêtement blanc ; pourtant, la même tache n'est pas plus « sale » sur le vêtement blanc que sur le noir, mais la blancheur la met en évidence. L'on ne peut donc plus se permettre une négligence. C'est pour cela qu'une personne qui met sa joie à se sanctifier sera critiquée d'une façon plus prompte et plus méchante que le croyant mondain. Le saint « exagère », pense-t-on, tandis que le mondain a moins de « prétention »... ! Cependant, ne regrettons jamais d'avoir donné toutes choses à Dieu, comme de nous être donnés nous-mêmes à Lui. Et, si quelques désirs en ce sens ont été maladroits ou sans discernement de notre part, notre Seigneur, tout en nous corrigeant et nous redressant, sait nous consoler et nous redonner courage.

Qu'y a-t-il donc de plus « utile » à notre vie spirituelle ? L'apôtre écrit à Timothée : « Exerce-toi à la piété ; car l'exercice corporel est utile à peu de chose, tandis que la piété est utile à tout, ayant la promesse de la vie présente et de celle qui est à venir... » I Tim 4:8. La « piété », voilà la chose utile pour nous chaque jour. Pour les Grecs, en effet, toutes les sortes d'exercices physiques, les jeux olympiques et autres étaient une passion, dépensant temps, force et argent, soit pour s'exercer, soit pour voir ceux qui s'exerçaient. De nos jours, il en est de même, mais, plus encore spirituellement, par tant d'autres choses qui distraient les âmes de Dieu, de la vie spirituelle, du but éternel... ! Le Seigneur nous montrera, en cet instant, à quoi nous occupons nos loisirs ou ce que nous faisons de nos heures de liberté. Ainsi, une seule chose nous est utile, la piété, qui consiste, en même temps, en la joie ineffable d'être sauvés et remplis de l'Esprit de Dieu et en la crainte salutaire dans notre conduite qui vient de Sa Sagesse. Est-il donc quelque chose de plus utile en vue de la Vie éternelle ?

Ainsi, le fruit pour le Seigneur dans nos vies est cet état spirituel qui éprouve, non comme une privation, mais comme une libération ce qui n'est plus permis. Si Dieu ne nous permet plus certaines choses, qui semblent être permises à d'autres, ceci ne doit pas être un sujet de murmures, mais l'objet d'un privilège s'accompagnant d'une responsabilité et d'une humilité plus grandes. Et, d'autre part, selon nous, s'il nous est demandé davantage qu'à d'autres frères ayant un grand ministère, des dons ou des résultats évidents ; remercions le Seigneur pour ce service caché qui est donné, justement, pour intercéder et pour soutenir ceux qui ont ces ministères ou ces dons manifestes. C'est alors que nous pouvons nous écrier avec l'apôtre : « C'est, en effet, une grande source de gain (spirituelle et illimitée) que la piété avec le contentement (de ce qui suffit) ... » I Tim 6:6.